



Plâtre

2

Plaques de plâtre; cloisons alvéolaires; carreaux et dalles de plafond en plâtre; corniches, plinthes, rosaces ou autres produits moulés en plâtre, plaques de plâtre associées à un isolant ou comportant un revêtement.



Déchets d'équipements d'ameublement et objets de la maison

3

Mobilier intérieur et extérieur, literie, rangements; articles de bricolage et jardin grand format (+80cm); grand jouets (+80cm)



Bois

4

Palette, cagette, bois de construction, volet en bois, tronc et souche supérieur à 15 cm de diamètre



Cartons

5

Cartons propres, pliés, aplatis, vidés de tout contenu.



Incinérables

6

Objets en plastique, caoutchouc, PVC, tissus et cartons souillés et/ou abîmés, papier peint, polystyrène, mousse, moquette, revêtements de sol, pare-vapeur, pare-pluie...

Taille maximum : 60 x 150 cm



Encombrants non valorisables

7

8

Objets volumineux uniquement, vitres, miroirs, poussettes et sièges auto,...



Métaux

9

Tous types de métaux: ferrailles, tôle, tuyaux, fonte, grillage...

Eco-organismes partenaires :



Re_fashion

EcoLogic



Guide du tri Déchèterie de Saint-Eliph



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

Horaires

	Printemps 1 ^{er} mars au 30 juin		Été 1 ^{er} juillet au 31 août	Hiver 1 ^{er} novembre au 29 février	
	Automne 1 ^{er} septembre au 31 octobre				
Lundi					
Mardi	08h15-12h00	13h00-17h45	08h15-13h45	08h30-12h00	13h00-17h15
Mercredi	13h00-17h45		08h15-13h45	13h00-17h15	
Jeudi	13h00-17h45		08h15-13h45	13h00-17h15	
Vendredi	13h00-17h45		08h15-13h45	13h00-17h15	
Samedi	08h15-12h00	13h00-17h45	08h15-13h45	08h30-12h00	13h00-17h15
Dimanche	09h00-11h45		09h00-11h45		

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Condition d'accès

Particuliers

L'accès aux déchèteries est autorisé que pour les habitants du territoire du SIRTOM sur présentation d'une carte d'accès « particulier ».

Quotas autorisés : 1m³ de déchets sauf déchets verts 2m³ / 1 passage par jour

Professionnels

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels et aux collectivités sur présentation d'une carte d'accès « professionnel ». Certains dépôts sont soumis à facturation (voir tarif dans le règlement intérieur des déchèteries).

Quotas autorisés : 2m³ de déchets / 1 passage par jour

⇒ **Trier les déchets avant de venir en déchèterie dans l'ordre des espaces de dépôt. Merci**

⇒ Respecter les consignes du gardien

⇒ Stationner son véhicule sur les espaces matérialisés en marche arrière

⇒ Respecter la signalisation lors de la fermeture des bennes ou des zones de dépôt

Zone réemploi

F



Tout objet apporté en déchèterie et en bon état peut y être déposé. Une partie de la zone réemploi est réservée aux structures de l'économie sociale et solidaire qui ont conventionné avec le SIRTOM.

Chaque mardi de 9h à 12h, la zone réemploi est accessible aux habitants du territoire du SIRTOM. Ils peuvent gratuitement y récupérer un ou deux objets pour un usage personnel. La vente est interdite.

Déchets refusés

Certains déchets sont refusés en déchèterie. N'hésitez pas à contacter le SIRTOM pour trouver la filière adaptée à votre déchet.



AMIANTE-CIMENT



MÉDICAMENTS



FUSÉES
DE DÉTRESSE



EXTINCTEURS



BOUTEILLES DE GAZ



PNEUMATIQUES



PAPIERS



TERRES

**Déchets verts : dépôt au sol****E**

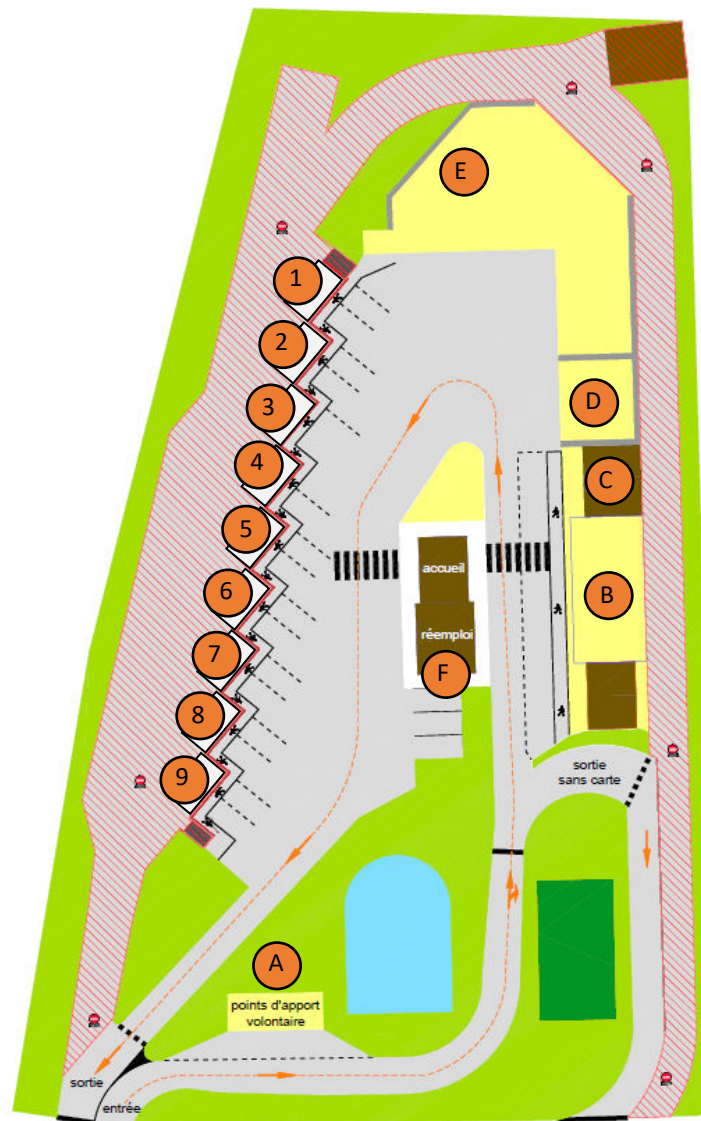
Tontes, feuillage, plantes, branchages, tailles, élagages...
Diamètre max 15 cm

**Gravats : dépôt au sol****D**

Béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise, cailloux, déblais, pots en terre cuite,

**Déchets Electriques et électroniques****C**

Petits appareils et gros électroménagers froid et hors froid : micro-ondes, friteuse vidée, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, radiateur, écrans...

**Petits jouets**

Articles entiers ou partiels, : poupées, jeux de construction, puzzle, peluches, figurines...

**Articles de sport et loisir**

Matériel et équipement de sport et loisirs : vélo, ski, casque, matériel de pêche, tapis de fitness, trottinette....

**Petits articles de bricolage et jardin**

Articles entiers ou partiels, sans emballage : gants de bricolage, arrosoirs, petits outils...

**Articles de bricolage et jardin thermique**

Article en état de marche ou en panne : tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse... à moteur thermique

**Menuiseries vitrées**

Menuiseries vitrées dont le vitrage est intègre et non cassé, tout matériaux d'encadrement (bois, PVC, métal) et tout type de menuiserie, sans le bâti : porte-fenêtre, baie vitrée, véranda, cloisons vitrées...

**Déchets diffus spécifiques**

Produits toxiques : acides, bases, solvants, combustibles, aérosols, produits phytosanitaires, produits non identifiés, emballages vides souillés, outils du peintre, cartouche silicone, peinture

**Radiographies**

Radiographies médicales, sans enveloppe et ni compte-rendu médical et CD

B**DASRI**

Déchets de soin à risque infectieux
En boîte labellisée et fermée

**Huiles de vidange**

Huiles synthétiques ou minérales, industrielles ou lubrifiantes, hors liquides de frein, liquides de refroidissement. À déposer dans la colonne

**Huiles alimentaires**

Huiles alimentaires végétales liquides

**Ampoules et néons**

Ampoules basse consommation, LED, néons, lampes, lampes fluo-compactes...

**Piles accumulateurs**

Piles, accumulateurs, batteries d'appareils électriques, électro portatifs, trottinette et vélo.

**Batteries**

Batteries de véhicules motorisés hors trottinette et vélo

**Emballages en verre**

Bouteilles, pots et bocaux en verre vidés

A**Bornes Le Relais**

Vêtements, chaussures et maroquinerie propres présentés en sac de 30l max

**Pour toute question, demandez
conseil aux agents d'accueil**